



## Achat voiture (frais et non réception des papiers)

Par **Sophie**, le **23/08/2015** à **09:08**

Bonjour,

D'avance, je vous prie de m'excuser pour mon roman .... [smile9]

Voilà le 3/8/15 ma fille âgée de 19 ans fait le choix (avec mon accord & celui de mon conjoint car cela nous semblait bien) d'acquérir une xxxxxx dans un "garage" qui n'est autre qu'une société de "ventes et achats de véhicules d'occasion".

Annonce vu sur le site "xxxxxx", nous y allons (moi & ma fille) pour voir ce véhicule et un autre. Bien reçu, on nous explique tout ce qui a été fait avec factures à l'appui et livret d'entretien. On nous informe que la voiture sera propre également.

Ok, on réfléchit, on en voit dans d'autres garages etc...

1 semaine plus tard (samedi) on y revient accompagné de mon conjoint.  
Même discours et on remontre les mêmes papiers.

Ma fille l'essaie avec mon conjoint. Le clignotant gauche ne fonctionne pas, ainsi que le 3° feux stop, la clé centralisé et un message + BIP apparait sur le tableau de bord suite au défaut des feux.

On nous informe que pour la clé, cela ne coûtera pas cher de changer la pile.  
Et que de leur côté ils se chargeaient du reste (clignotant, feux stop etc...), que la voiture serait propre.

On discute en privé et ma fille fait le choix de l'acheter. Rdv le mercredi pour la prise. Je leur donne un chèque de réservation (10% du prix de vente) et fait signer un papier comme quoi ce dernier à été donner et serait encaisser si non prise de la voiture. (remis en main propre une copie de ce papier et du chèque ainsi qu'une copie de la carte grise pour l'assurance)

Mercredi on arrive au "garage", c'est un autre vendeur qui nous reçoit car le "nôtre" est absent. Il s'embrouille dans les papiers etc.... Remis que la facture d'achat du véhicule.

Bref, pour résumer, juste le clignotant à était changer.  
"Cela ne coûte pas cher le 3° feux stop" !!

Le chèque de réservation sera envoyé sous 8 jours avec la carte grise et le reste des papiers. Après encaissement du chèque d'achat (totalité du prix de la voiture).  
Repart avec facture. Fournira le livret + factures d'entretien plus tard, car il ne sait pas où ils sont ranger.

Ok... On change la pile de la clé (elle ne fonctionne plus, confirmait par notre garage Citroën).  
Voiture SALE (+ 2h à nettoyer). On change l'ampoule du 3° feux stop. Tj message + bip.

Ma fille décide de l'emmenner à notre garage. Frais : 53€ (masse + feux arrière).  
Il l'informe qu'il y aura à faire d'urgent : la boîte à air  
+ distribution + entretien = devis 1500€ environ.

Entre temps, mon conjoint passe au garage pour demander à récupérer le reste des papiers + chèque de réservation, puisque le chèque d'achat avait été encaisser et que 8 jours s'étaient écoulé et des explications. "Notre vendeur" est absent.

Coup de fil après, on se fait insultait et menacer. Qu'il fessait ce qu'il voulait des papiers s'étaient à lui, etc.... un jour il a pas le livret un jour il l'a donné lors de la vente, que le reste des frais ne fait pas partir de la garantie, que c'est une occasion et pas neuf donc normal etc.....

Ne décroche pas à nos appels car il est pas obligé de parler aux clients par téléphone, reçoit sms désagréable nous demandant d'arrêter de l'importuner etc...

J'ai donc fait opposition à mon chèque de résa.  
Carte grise ok.... heureusement car j'ai eu peur.

Ma question est la suivante... car du coup ma fille à dépensé 3000€ pour l'achat et elle va dépensé presque 1 500€ de frais encore. Elle est étudiante..., a économiser pour l'achat de son véhicule.

Que pouvons nous faire (ou du moins ma fille) ?  
Pouvons nous porter plainte ? Si oui pour quelle raison ? (vise cacher )  
Pouvons nous exiger de se faire rembourser les frais engager sur le véhicule (facture à l'appui) ?  
Continuons nous à exiger le livret + factures + chèque de résa ?

Merci d'avance car je me sens coupable d'avoir laisser acheter ce véhicule à ma fille....

Par **moisse**, le **23/08/2015** à **09:32**

Bonjour,

Franchement vous avez fait du grand n'importe quoi et persistez.

[citation]J'ai donc fait opposition dès le premier à mon chèque de résa. [/citation]

Opposition illégale et mensongère puisque le chèque n'est ni perdu ni volé.

C'est qualifié d'escroquerie au moyen de paiement.

[citation]Je leur donne un chèque de réservation [/citation]

Ce chèque constitue donc des arrhes, puisque son montant est perdu en cas de désistement.

[citation]Le chèque de caution sera envoyé sous 8 jours [/citation]

Un chèque ne caution cela n'existe pas Un chèque est un instrument fait pour être présenté en banque, et doit donc être provisionné dès son émission.

[citation]Pouvons nous porter plainte ? Si oui pour quelle raison ?[/citation]

Il n'y a ni délit ni tromperie, ni escroquerie volontaire, et vous ne pouvez donc porter plainte.

Il s'agit d'une affaire purement civile, et ne pouvez qu'exiger la garantie de conformité et celle des vices cachés devant la juridiction de proximité.

Par **Sophie**, le **23/08/2015** à **09:45**

Bonjour, J'ai fait opposition lorsque le chèque de vente à était encaissé et au bout de 8 jours, puisque je n'ai pas eu réception de ce dernier comme me l'avait promis le vendeur. Je n'ai pas eu de soucis auprès de ma banque après lui avoir expliqué les raisons. Et c'est chèque de réservation veuillez m'excuser pour mon erreur et non caution.(modifier mon post)

Je posais ma question par rapport aux faits des frais que ma fille à effectuer (non dits lors de l'achat) et pour le fait que je n'ai pas récupérer les papiers comme le livret et factures d'entretiens pour vérifier si la voiture était bien aussi "net" qu'il le disait.

Car on pense qu'il nous à montrait un livret d'entretien d'un autre véhicule, il le tenait en main et n'avons pû le feuilleter

Par **moisse**, le **23/08/2015** à **10:27**

Je comprends bien vos motivations, mais l'opposition à un chèque régulièrement délivré est une escroquerie.

D'ailleurs vous avez établi un faux en écritures privées lorsque vous avez renseigné le formulaire d'opposition.

En outre il y a une controverse à naitre sur la nature du chèque, tantôt défini comme "arrhes" puis comme dépôt de garantie, avec ce que cela comporte de fallacieux une telle considération.

Vous ne pouvez qu'exiger la mise en mouvement des garanties dues par un professionnel à un consommateur même s'agissant d'un véhicule d'occasion.

Il restera pour ce qui est des papiers manquants (livret...) à prouver vos affirmations quant à la mise à disposition promise par ce vendeur.

Par **Sophie**, le **23/08/2015** à **12:57**

Donc le vendeur du véhicule qui est un prof. ne tient pas ses engagements envers les travaux à effectuer sur le véhicule (avant la remise du véhicule) et envers les papiers (chèque de réservation, livret et factures d'entretiens) qu'il doit me remettre et je ne peux rien faire ?!

Ensuite, on me dit que MOI, j'ai fait une escroquerie parce que j'ai fait opposition (8 jours après l'encaissement de l'autre chèque de banque) à un chèque que j'ai versé pour une réservation de véhicule qui ne m'a pas été (encore à ce jour) restitué malgré l'encaissement du chèque de banque du montant TOTAL de la vente du véhicule ?!!!

Je suis dsl mais le vendeur à eu LUI son argent total de la voiture et j'ai respecté MOI, mes engagements c'est à dire payer le véhicule.

Et lui ?!!!

Par **moisse**, le **23/08/2015** à **15:49**

Vous ne comprenez pas.

Le vendeur a tenu ses engagements, du moins ceux que vous pouvez prouver.

Les autres n'existent pas.

Vous avez fait confiance et malheureusement vous avez eu tort. Le véhicule n'était pas dans l'état décrit lors de la prise de possession, il ne fallait donc pas poursuivre la vente.

Alors ne restent que les faits avérés:

\* l'opposition irrégulière à un cheque déclaré volé ou perdu alors que ce n'est pas le cas.

\* l'obligation de garantie due par le professionnel au consommateur même, je le rappelle, à un véhicule d'occasion et re-même avec une éventuelle mention "vendu en l'état".